Master 2

Jeunesse : politiques

et prises en charge

Promotion : **2012-2013**

Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire de Bretagne : Entre enjeux et interactions

GUANEL Mickaël

Juin 2013

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord ma tutrice de stage, Hélène Grimbelle, Présidente du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire, qui m'a accompagné avec patience et confiance tout au long de ce stage.
Je n'oublie pas les membres du Bureau du CRAJEP qui m'ont épaulé, plus généralement l'ensemble des associations membres du CRAJEP qui ont participé à mes travaux ; et Cristophe Louis pour les temps d'entretien qu'il m'a accordé.

Je tiens également à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master Jeunesse : Politiques et Prises en charge de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, plus particulièrement Patricia Loncle et Karinne Guilloux. Leur disponibilité en toutes circonstances, leur écoute et leur accompagnement personnalisé ont pu me guider dans mes travaux d'analyse.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à mes parents et à mon entourage, qui ont fait preuve d'une grande patience face à mon caractère changeant, notamment à la veille d'échéances importantes. Je les remercie aussi d'avoir accepté de participer à la relecture.
Puisqu'il m'a supporté et soutenu tout au long de mon stage et de ce travail, je remercie Fransez Poisson pour ses encouragements et précieux conseils de futur doctorant.

Je remercie enfin les membres du Jury pour le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à la lecture de ce rapport et à l'assistance de la soutenance.

Sommaire

INTRODUCTION 1

PARTIE 1 : Des conditions "favorables" à une meilleure prise en compte, dans les dispositifs nationaux, des problématiques soulevées par les acteurs de l'éducation populaire 5

A- D'authentiques opportunités au regard des nouveaux contextes favorables aux associations 5

1) L'arrivée de la Gauche au pouvoir, entre proximités symbolique et réelle 5

2) La Jeunesse : priorité nationale ; véritable aubaine ou rendez-vous manqué ? 6

3) La réforme amputée des rythmes scolaires, un succès mitigé 7

B- Des revendications en lien avec des vœux de reconnaissance 8

1) Pour une meilleure intégration des valeurs de l'éducation populaire 8

2) La reconnaissance espérée des associations de leur rôle de représentantes de la Société civile, dans un contexte de « crises » multiples 9

3) Pour un engagement ferme des pouvoirs publics à leurs côtés 10

PARTIE 2 : Acteurs et territoires ; quelles interactions sur le territoire breton ? 11

A- La Région Bretagne, quelles réalités ? 11

1) Un découpage du territoire incertain 11

2) Un territoire porteur d'identité et chargé d'histoire 12

3) La pertinence d'une structure régionale en lien avec le désengagement progressif des services de l'Etat 13

B- Des relations complexes entre les acteurs associatifs et les collectivités territoriales 14

1) Quelles relations avec les collectivités ? L'exemple de partenariats aboutis : l'accompagnement des collectivités 15

2) Des conditions de partenariat faussées d'avance ? 15

3) Un intérêt grandissant pour les politiques de jeunesse 16

C- Des inscriptions ambiguës dans des réseaux divers, complexifiant la lisibilité du réseau associatif 17

1) La CPCA, chef de file du milieu associatif en Bretagne ? 18

2) Une prédominance de plus en plus marquée des thématiques d'Economie Sociale et Solidaire dans les politiques de jeunesse 19

3) *Des réseaux sectoriels, ressources sur leurs thématiques propres* 20

PARTIE 3 : Une expérience enrichissante d'animation de réseau 21

A- Jeux et stratégies d'acteurs ; les corollaires de la Coopération 21
1) *Quelle lecture des clivages privilégier ?* 21
2) *Pourquoi faire ensemble ?* 22
B- Une administration délicate de la vie de réseau 23
1) *Entre coopération et non-participation des acteurs* 24
2) *Quelles méthodes de fonctionnement, pour quelle légitimité ?* 25
C- Un apprentissage par la pratique 25
1) *Les atouts et limites du statut de stagiaire dans la réalisation de cette mission* 25
2) *Les exigences de disposer d'une capacité d'adaptation optimale* 26
CONCLUSION 28
Bibliographie 30
Liste des annexes I
NOTE D'OBSERVATION II
Annexes III
Annexe 1 : Grille de l'entretien avec Cristophe Louis, Délégué national des Francas chargé de la région Bretagne, à Rennes, le 6 Juin 2013 III
Annexe 2 : Contribution des Associations de Jeunesse d'éducation populaire au Projet Educatif Départemental de l'Ille-et-Vilaine (partie 1 du document) IV
Annexe 3 : Un exemple de retour d'informations au réseau : Les engagements du Conseil Régional sur la prime de civisme X
Annexe 4 : Compte rendu des activités réalisées XII
Annexe 5 : Guide d'entretien des rencontres avec les responsables associatifs XIII

Liste des sigles utilisés

AFEV : Association de la fondation étudiante pour la ville

AJEP : Associations de Jeunesse et d'Education Populaire

CAPE : Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole Publique

CNAJEP : Comité pour les Relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire

CPCA : Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole Publique

CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs

CRAJEP : Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education populaire

CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DSP : Délégation de service public

ESS : Economie Sociale et Solidaire

FDVA : Fonds de développement à la vie associative

PEL : Projet éducatif local

PEDT : Projet éducatif de territoire

UBAPAR : Union Bretonne pour l'Animation des PAys Ruraux

INTRODUCTION

"L'expérience est un maître étrange qui désapprend ce qu'il vous a enseigné."
Martin F. Tupper, « Proverbial philosophy », 1848.

Dans le cadre de ce Master, j'ai réalisé un stage d'une durée de 21 semaines, débuté à la mi-Novembre, au sein du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) de Bretagne.

Education populaire... Concept, courant de pensée, philosophie ? Qu'entend-on par ce terme ? Même après des mois de stage, il semble difficile d'être en mesure de donner une définition unique, exhaustive et acceptée de tous de cette notion.

Bénigno Caceres, co-fondateur du réseau « Peuple et culture », la définissait comme « *l'ensemble des moyens qui permettent de donner à tous les hommes l'instruction et la formation nécessaires afin qu'ils deviennent des citoyens aptes à participer activement à la vie du pays* »[1]. La définition qu'en donne le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, mouvement national et multisectoriel regroupant 333 groupes populaires et communautaires autonomes, pourrait également faire consensus. Il nomme éducation populaire, « *l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui vise à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu* »[2]. La poursuite de cet objectif s'appuie sur un engagement militant, défendant des valeurs d'égalité, de laïcité, et de citoyenneté.
Sans vouloir en faire un résumé historique complet et rigoureux, il convient de resituer l'émergence de ce vocable dans son contexte d'origine. Pour ce faire, je m'appuierai sur les travaux réalisés par Bénigno Cacéres, l'Injep[3], l'association « les Francas »[4] et Morvan Alexia dans sa récente thèse[5].

---

[1] Benigno Caceres, Histoire de l'éducation populaire, Peuple et culture, Le Seuil, Paris, 1964.
[2] Définition disponible sur le site du Mepacq, http://www.mepacq.qc.ca/education-populaire-et-luttes-sociales/quelques-definitions/
[3] Article de Jean Claude Richez, Coordonnateur de la mission observation et évaluation, *Cinq contributions autour de l'éducation populaire,* INJEP, Paris, 2010
[4] Article de Pierre Campas, « Education populaire, histoire d'une éducation à la liberté », tiré de *Clés pour l'éducation populaire*, Fédération nationale des Francas, Paris, 2007
[5] Thèse de Morvan Alexia, « Pour une éducation populaire politique. A partir d'une recherche-action en Bretagne », 2011

Les ouvrages mentionnés ci-dessus, établissent un lien certain entre l'émergence de ce courant et la période de la Révolution française. Le rapport de Condorcet à l'Assemblée nationale, en 1792, qui évoque une éducation indépendante, laïque, gratuite, continue et ouverte à tous permettant d'établir une égalité entre les citoyens, semble faire office de préambule.

C'est à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle que l'éducation populaire se développe, avec notamment la création, par Jean Macé en 1866, de la Ligue de l'Enseignement, qui joue un rôle majeur dans l'élaboration et l'adoption des Lois Ferry de 1881 et 1882, rendant l'instruction publique au primaire, laïque, obligatoire et gratuite. Le mouvement prend un nouvel élan à l'entre-deux guerres, et affirme un intérêt pour les questions de jeunesse et de loisirs. De multiples mouvements de jeunesse voient alors le jour, tels que les Auberges de jeunesses, les Scouts ou encore les CEMEA[6]. Sous le régime de Vichy, le Maréchal Pétain fait de la jeunesse un enjeu politique majeur. Il tente de la contenir et d'en former des cadres, au sein de structures telles que l'Ecole des cadres d'Uriage ; centre de formation, dont une partie des membres s'engagera, par la suite, aux côtés de la Résistance et fournira des dirigeants aux mouvements d'éducation populaire à la Libération. Cette période d'après-guerre marque une éclosion et une visibilité des notions d'éducation populaire dans la sphère publique. De nombreux mouvements tels que les Maisons des Jeunes et de la Culture, les Francs et franches camarades, ou la Fédération Léo Lagrange voient le jour et se tournent vers les questions d'enfance jeunesse, et vers le champ de l'animation.

Ces mouvements vont alors dépasser certains antagonismes philosophiques originels, et se regrouper au sein de structures, afin d'être plus facilement identifiables et utiliser le collectif pour peser sur les pouvoirs publics en place. C'est dans ce contexte que le Comité pour les Relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP) est créé en 1968, dans le but de créer un espace de rencontre, de dialogue, de concertation et de représentation auprès des pouvoirs publics sur les questions concernant la Jeunesse et l'Education Populaire[7]. La conception des mouvements de la thématique Jeunesse est alors double. En effet, les jeunes constituent à la fois, leur domaine ou public d'intervention principal, voir quasi-exclusif pour certaines ; et l'objet de leurs revendications. Il faut dès lors inscrire l'action de représentation de ces associations dans le champ professionnel, et dans le champ politique et social.

[6] Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active

[7] Objectifs du CNAJEP, disponible sur le site http://www.cnajep.asso.fr/cnajep-en-bref/

C'est au sein de la déclinaison régionale du CNAJEP en Bretagne que j'ai donc réalisé ce stage. Sur l'ensemble du territoire national, il y a une certaine confusion quant au développement de l'acronyme CRAJEP. Traduction de positionnements différents, ou simple divergence terminologique, il demeure que les termes Comité ou Coordination soient utilisés selon les régions. En Bretagne, c'est le terme de Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP), même si le mot coordination apparaît dans tous les écrits officiels qu'il produit. J'ai choisi de mettre en avant une définition du terme coordination, qui me semble appropriée au CRAJEP, même si on retiendra le terme « Comité » pour le désigner. Cette définition énonce que « *dans le domaine social, on appelle coordination un mouvement rassemblant des personnes qui défendent leurs intérêts en dehors des organisations syndicales. Il a pour objectif la défense des droits et des intérêts sociaux, économiques et professionnels de leurs membres.* »[8]

Le CRAJEP de Bretagne, association de Loi 1901, regroupe aujourd'hui vingt fédérations et mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire, et se positionne en qualité de coordination associative. Il entend être un lieu de réflexion, d'élaboration collective, de représentation et de proposition auprès des pouvoirs publics, sur les questions relatives à la Jeunesse et à l'Education populaire ; et constitue également, un espace de valorisation et de promotion des activités des associations membres[9]. Il se réunit en Assemblée générale permanente, tous les deux mois, et comporte une instance chargée d'assurer sa continuité, le Bureau.

A l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle de cette association, les membres du Bureau, nouvellement élus, ont émis le souhait de mobiliser un stagiaire pour, entre autres, administrer les réflexions du Comité, mobiliser une étude sur celui-ci, et contribuer aux réflexions et débats avec les acteurs locaux et collectivités territoriales. L'intitulé précis de la mission qui m'a alors été confiée était : l'« Animation du réseau des associations adhérentes au CRAJEP Bretagne ». L'objectif étant de rédiger des contributions du CRAJEP aux collectivités et d'effectuer un état des lieux des activités menées par les associations adhérentes aboutissant à un portrait du Comité, qui permettrait ainsi de le rendre plus visible en tant que partenaire et ressource des acteurs institutionnels en charge des politiques de Jeunesse, en Bretagne.

[8] Disponible sur le site http://www.toupie.org/Dictionnaire/Coordination.htm
[9] Tiré du rapport d'activité du CRAJEP Bretagne

Dès les débuts du stage, il a été clairement mentionné que le CRAJEP était quelque peu en inertie et souffrait d'un manque de reconnaissance institutionnelle notable ; et que la visée du stage était de lui permettre de retrouver une dynamique positive.
Il m'a paru, dès lors, nécessaire de tenter d'identifier quels étaient les enjeux sous-jacents à une redynamisation du CRAJEP en Bretagne.

Dans une première partie, il s'agira de distinguer les conditions favorisant une meilleure prise en compte, des problématiques soulevées par les acteurs de l'éducation populaire, dans les dispositifs nationaux.
Dans un second temps, il conviendrait d'analyser les interactions entre les différents Acteurs du territoire breton.
La troisième et dernière partie de ce travail s'attachera à questionner l'expérience vécue d'animateur stagiaire de ce réseau.

J'ai trouvé opportun d'axer mes travaux autour de ces questions d'enjeux et d'interactions, car c'est véritablement ces aspects qui étaient centraux tout au long de ce stage. J'aurais pu traiter du rôle des associations membres du CRAJEP Bretagne dans l'engagement des jeunes sur le territoire, ou encore de certains aspects contradictoires qui existent entre les pratiques et les discours. Cependant, l'action collective au sein du CRAJEP, ne prend son sens qu'à la lecture des enjeux et des systèmes en présence.

PARTIE 1 : Des conditions "favorables" à une meilleure prise en compte, dans les dispositifs nationaux, des problématiques soulevées par les acteurs de l'éducation populaire

Les associations ont aujourd'hui des opportunités à saisir (A), qui leur permettrait d'être mieux reconnues par les acteurs publics (B).

A- D'authentiques opportunités au regard des nouveaux contextes favorables aux associations

L'arrivée de la Gauche au pouvoir en Mai et Juin 2012 a créé une émulation dans le milieu associatif de la jeunesse et de l'éducation populaire (1), et s'est traduite par une mise à l'agenda des questions de jeunesse (2) et d'éducation (3).

1) *L'arrivée de la Gauche au pouvoir, entre proximités symbolique et réelle*

Il est nécessaire, avant tout, de rappeler que les associations membres du CNAJEP et du CRAJEP Bretagne sont, pour la majorité d'entre elles, apolitiques et non confessionnelles. Cependant, il faut noter que la victoire de la « Gauche » aux dernières élections présidentielle et législative a suscité un certain sentiment d'espoir dans le milieu des associations de jeunesse et d'éducation populaire. La plupart des acteurs évoquent un climat difficile ces quelques dernières années, se traduisant par un dialogue de sourd avec les pouvoirs publics nationaux en place. En témoigne cette invitation de l'association Le Cercle de l'éducation populaire, relayée dans les réseaux du CNAJEP, qui, à la veille de l'élection présidentielle, affirme qu'en « 5 ans de mandature, le soutien de l'Etat à l'éducation populaire n'aura pourtant jamais autant baissé »[10]. L'élection de François Hollande et d'un gouvernement de Gauche représente donc, à la fois un défi et une promesse certaine pour les associations d'éducation populaire[11]. Le CNAJEP mise donc sur cette possibilité de dialogue, potentielle ouverture au message d'éducation populaire pour pouvoir défendre plus efficacement les valeurs qu'il porte. Dans le cadre d'une

[10] Disponible sur le site http://www.cnajep.asso.fr/doc/evenements/invitation%20debat%20Ass%20Nationale.pdf

[11] Communiqué de presse du CNAJEP, « La jeunesse et l'éducation populaire au rendez-vous du changement ! », 7 Mai 2012

rencontre et d'une réunion de liaison, aux mois de Février et Avril, une élue de ce Comité affirmait vouloir changer de posture avec le nouveau Gouvernement en place, et ainsi évoluer de la contestation à la contribution, dans le but de permettre la construction d'une véritable politique publique de Jeunesse et d'éducation populaire. Après négociations, des rencontres trimestrielles ont été actées avec le Cabinet de la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie Associative.

Une autre volonté affichée était de renforcer les liens tissés avec les décideurs. Même s'ils ne l'affichent pas tous ouvertement, la lecture des appartenances et engagements politiques d'une grande partie des élus ou responsables associatifs, montre qu'il existe une certaine proximité avec les milieux politiques dits de « Gauche ». Mon hypothèse est que l'inscription dans ces réseaux est doublement facilitant : au niveau de l'accès (les rencontres) et du poids accordé aux propositions. Il faudrait cependant consacrer une étude plus rigoureuse pour confirmer cette hypothèse.

Cet espoir suscité par cette nouvelle majorité est d'autant plus marqué parce qu'elle a fait de la « Jeunesse » sa priorité.

2) *La Jeunesse : priorité nationale ; véritable aubaine ou rendez-vous manqué ?*

Dès les prémices de sa campagne présidentielle, le candidat Hollande a orienté ses discours en direction des jeunes. S'il est encore tôt pour pouvoir répondre à la question posée, il faut reconnaître que cette inscription à l'agenda politique et cet affichage public est plutôt en faveur des associations œuvrant dans le champ de la jeunesse. Le véritable enjeu est qu'elles puissent se saisir de cette fenêtre d'opportunité[12] qui s'est ouverte pour réinvestir le débat public et être reconnues en qualité de collaborateur de plein droit. La collaboration qui s'est amorcée entre les services de l'Etat et les représentants nationaux des associations peut laisser présager des retombées bénéfiques pour celles-ci ; mais le contexte économique et les orientations d'ores et déjà suivies tendent à nuancer ce propos.

Le 21 Février 2013, un Conseil interministériel de la Jeunesse s'est tenu, aboutissant à un plan d'action décliné en 13 chantiers prioritaires et 47 mesures concrètes. Si les AJEP ont été associées à cette démarche qui se veut transversale et partenariale, il n'y a que de rares points qui traitent des associations. Cette reconnaissance tant attendue par les milieux associatifs se révèle dans le cas présent, timide et limitée. Il est clair que la priorité du Gouvernement est la question du chômage qui ne cesse de croître et qui

[12]Concept théorisé par John W. Kingdon, « *Agendas, Alternatives and Public Policies* », 1984

touche de plus en plus les populations les plus jeunes. L'accent mis sur l'insertion professionnelle relègue quelque peu les problématiques des AJEP aux rangs inférieurs. De plus, ce Comité interministériel doit être suivi par la création d'un Délégué Interministériel à la Jeunesse, qui tarde à être nommé, chargé de faire le lien entre les différents ministères. Placé sous la tutelle de la ministre de la Jeunesse, des Sports, de l'éducation populaire et de la Vie associative, et non du Premier Ministre, son action de coordination risque d'être très limitée.

Le Gouvernement a également fait le choix de tenter de rénover les pratiques scolaires.

3) *La réforme amputée des rythmes scolaires, un succès mitigé*

Outre les questions de jeunesses, le Gouvernement porte une attention particulière aux publics scolarisés. En choisissant de réformer les rythmes de scolarité, au primaire, et de s'intéresser aux situations de décrochage touchant près de 140 000 jeunes, chaque année en France, il entend relever un défi de taille. L'Education nationale représente, en effet, une institution majeure en France, puisque pas moins de 90% d'une classe d'âge y est scolarisée jusqu'à 17 ans[13]. Forte de cette légitimité, cette institution a beaucoup de difficultés à se réformer. A l'annonce de cette réforme ambitieuse des rythmes scolaires, les associations d'éducation populaire, plus précisément celles conventionnées par l'Education nationale, dits Mouvements complémentaires de l'enseignement public, ont toutes salué cette initiative. En effet, de l'aveu même des responsables de ces associations, cette réforme offrait une occasion inespérée de repenser l'ensemble du système éducatif. Pour certaines, elles se faisaient une joie de constater que leurs idées défendues depuis des décennies commençaient à être entendues.

Car au-delà d'une simple réorganisation des heures de classe, le projet de loi avait pour ambition de repenser la complémentarité éducative. Militantes de longue date pour une éducation décloisonnée, où l'éducation informelle aurait toute sa place, les associations conventionnées voyaient dans cette réforme, une reconnaissance de leur contribution à l'épanouissement des élèves et au développement de leur curiosité intellectuelle, via les activités périscolaires qu'elles mettent en place. Elle était également l'occasion de consolider et apporter un renouveau au secteur de l'animation socio-culturelle, quelque peu ébranlé par les difficultés croissantes auxquelles il doit faire face. Il s'agit entre autres, de tenter de résorber la baisse de fréquentation touchant les accueils collectifs de mineurs et les séjours de vacances organisées.

[13] Données de l'Insee en 2011

Pleinement investis, officiellement ou « dans les couloirs », dans l'élaboration de cette Loi, les mouvements apparaissent aujourd'hui perplexes face aux vives protestations que cette Loi suscite.

L'enjeu est alors pour les associations de parvenir à tirer profit de ce climat qui leur est favorable pour porter leurs revendications.

B- Des revendications en lien avec des vœux de reconnaissance

Lorsque l'on traite de l'éducation populaire, il est difficile de faire l'impasse sur un rapide exposé des valeurs portées par ce courant (1). Les associations aspirent à une reconnaissance de leur statut de corps intermédiaires (2), qui légitimerait un engagement plus volontaire des pouvoirs publics à leurs côtés (3).

1) Pour une meilleure intégration des valeurs de l'éducation populaire

Il est impossible de rendre compte de manière totalement fidèle, de l'ensemble des valeurs auxquelles sont attachés les acteurs associatifs se réclamant de l'éducation populaire. L'engagement associatif prend tout son sens dans les préoccupations que partagent ses membres.[14] Les associations qui s'en réclament s'engagent à dépasser la simple offre de service, faisant l'effort de ne pas succomber aux logiques consuméristes, au profit d'une action qui se veut résolument citoyenne. Citoyenne, dans le sens où le collectif, la cité, ou encore la société, guide perpétuellement son action, et se situe au cœur de son projet. Elles nourrissent l'ambition de contribuer, par leurs actions, à permettre aux hommes qui la composent de vivre des expériences où ils pourront s'émanciper, s'affranchir des déterminismes sociaux qui les conditionnent. Société permettant à tout un chacun de s'exprimer, indépendamment du statut social, de l'origine, ou encore des opinions personnelles. C'est donc l'utopie d'une démocratie participative sans biais, qu'elle défend.

Disposant de l'agrément « jeunesse et éducation populaire », délivré par le Ministère du même nom, ces associations se sont servies des activités éducatives, culturelles, de loisirs, qu'elles mettent en place comme portes d'entrée, moyens pour agir sur la formation citoyenne des adultes en devenir qu'elles prennent en charge. Souhaitant se

[14] J-L. Laville et R. Sainsaulieu, *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, 1997, Desclée de Brouwer

démarquer du discours quelque peu rétrograde et redondant d'une jeunesse en décadence, inconsciente, qu'il faudrait protéger, elles ont voulu permettre à ces jeunes, de se réaliser et d'être pleinement auteurs et acteurs de leur projet de vie. En parallèle, elles estiment leur donner les clés qui leur permettront de devenir autonomes.

Les associations aspirent donc à une reconnaissance de la place importante qu'elles occupent dans la société.

2) *La reconnaissance espérée des associations de leur rôle de représentantes de la Société civile, dans un contexte de « crises » multiples*

Il n'est pas très original d'écrire que la France traverse une période de crise, tant ce terme est aujourd'hui employé excessivement. Crise économique, crise du lien social, de la représentation politique, syndicale, etc... ; réelle ou exagérée, il n'en demeure pas moins que les multiples effets qu'on lui attribue se font « ressentir » au sein de la population. Face à cette situation, on semble assister à une résurgence du fait associatif et des questions d'éducation populaire. Les acteurs et théoriciens de ce champ clament leurs capacités à proposer des alternatives aux diverses difficultés rencontrées. En effet, au regard de leurs actions, elles sont légitimes à vouloir partager leurs savoir-faire. Elles ont toujours œuvrés pour favoriser la mixité et la cohésion sociale. Fondée sur le bénévolat et le volontariat, le but premier de ces associations n'est pas de faire du profit. Leurs divers projets associatifs mettent en avant des alternatives non marchandes au système économique en place. Face aux différents scandales politiques entraînant une perte de confiance des citoyens, elles entendent apporter des gages de démocratie. Même si elles sont en majorité véridiques, ces affirmations sont évidemment à nuancer. La proximité avec le monde politique, les enjeux de pouvoirs, les obligations de résultats, ou encore les difficultés économiques, font que les associations connaissent ces mêmes crises.

L'argument qui revient le plus souvent à la lecture des communiqués de presse des AJEP, ou lors des rencontres avec les responsables associatifs, est que le monde associatif fait office de corps intermédiaires, représentant de la société civile ; et qu'au regard de la crise de représentation, elles sont d'autant plus légitimes car elles donnent une visibilité et une parole aux sans voix. Afin d'éclairer cette notion, il convient de la définir : selon Larry Diamond, professeur de sciences politiques et de sociologie à l'université de Stanford, la société civile est *« le domaine de la vie sociale organisée qui se fonde sur le volontariat, la spontanéité, une autosuffisance, l'autonomie vis-à-vis de l'Etat, qui est lié par un ordre légal ou un ensemble de règles communes. Elle se distingue*

de la "société" en général dans le sens où elle implique des citoyens qui agissent collectivement dans un espace public pour exprimer leurs intérêts, leurs passions et leurs idées, échanger des informations, atteindre des buts communs, interpeller les pouvoirs publics et demander des comptes aux représentants de l'Etat. Elle n'inclut pas les efforts politiques visant à prendre le contrôle de l'Etat ».[15]

Au regard de cette définition, on pourrait réinterroger la notion d'autonomie vis-à-vis de l'Etat, mais les aspirations des AJEP semblent légitimes, tant au regard de leurs actions que de leur statut.

Cette fonction qu'elles remplissent donne lieu à des revendications quant au soutien des pouvoirs publics.

3) Pour un engagement ferme des pouvoirs publics à leurs côtés

Aujourd'hui, c'est l'ensemble du monde associatif, qui fort de ce rôle qu'il joue dans la société, permettant des espaces d'engagement et de vie, là où souvent l'Etat s'est retiré, demande plus de soutien des pouvoirs publics. Pour la majorité des acteurs rencontrés, au-delà d'une subvention pour pérenniser leur fonctionnement, ou pour financer une action ponctuelle ; c'est d'une reconnaissance symbolique et engagée de leur utilité sociale générale et de leurs savoir-faire qu'ils estiment être en droit de réclamer.

Cependant, il ne sert à rien de se mentir, le secteur a été durement touché par le climat économique morose de ces dernières années. Nombre d'associations nationales ou locales sont en difficultés et sont obligées de repenser leur ambition, ou leur couverture territoriale à la baisse. Il n'est donc pas rare de voir des responsables associatifs coordonner jusqu'à trois régions simultanément ou carrément délaisser des territoires. Les baisses de subventions, le re-questionnement des budgets alloués, les différents dispositifs mettant les associations en concurrence, ont conduit ces dernières à organiser la défense de leur spécificité. Le CNAJEP nationalement, ou les CRAJEPs en régions, remplissent alors cette fonction d'être les porte-paroles du secteur et ainsi rappeler aux pouvoirs publics que les associations ne peuvent et ne doivent être considérées comme des organismes privés, et que des dispositifs respectueux de leur diversité et du projet qu'elles portent sont nécessaires pour sécuriser leur budget et ainsi reconnaître leur utilité sociale et territoriale.

Des actions de lobbying et de sensibilisation des acteurs locaux sont alors nécessaires pour parvenir à cette reconnaissance et ce soutien.

---

[15] DIAMOND, Larry, "Towards Democratic Consolidation", Journal of Democracy 3 (juillet 1994), 5

PARTIE 2 : Acteurs et territoires ; quelles interactions sur le territoire breton ?

Il est important dans un premier temps de circonscrire le territoire breton (A) pour y étudier les relations complexes qui se mettent en place entre les acteurs associatifs, les collectivités territoriales (B) et les divers réseaux (C).

A- La Région Bretagne, quelles réalités ?

Il apparaît nécessaire dans un premier temps, de tenter de circonscrire le territoire mentionné (1). Celui-ci est porteur d'une histoire et d'une identité propre (2) et s'affirme de plus en plus comme le territoire pertinent d'intervention (3).

1) Un découpage du territoire incertain

Qu'entend-on par région ? Qu'est-ce qu'une région ? Autant de questions que je n'aurais jamais pensé poser dans un pareil exposé. Cependant il faut reconnaître que cette question est légitime, tant elle n'entraîne pas de réponses claires et concises.
Départements, pays, intercommunalités, bassins d'emplois, grandes villes, quartiers dynamiques ou prioritaires, ou encore divisions en territoires, propres à certaines associations (ex : prise en compte de toute la Bretagne sauf le Finistère ; ou territoire composé de trois régions en Bretagne et deux en Pays de la Loire) ; autant d'échelons qui complexifient une vision globale du territoire. A cela se rajoutent des compétences propres ou déléguées pour chacun d'entre eux...

Le CRAJEP doit-il dès lors, dans son action, s'arrêter rigoureusement à son territoire de structuration ou tenir compte des différentes échelles qu'il comprend ? Cette question posée au Bureau de l'association, lors de l'évocation de l'opportunité de rencontrer les élus des Conseils généraux et professionnels de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, n'a, à ce jour, toujours pas entraîné un positionnement clair de ses membres. Une rencontre avec les membres du Bureau du CRAJEP Pays de la Loire, à Nantes, a fourni quelques éléments de réponse. En effet, ils nous ont indiqué s'arrêter strictement aux domaines et champs de compétences du Conseil Régional. Leurs uniques interlocuteurs en qualité de

CRAJEP, étant le Conseil Régional, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et la DRJSCS comme uniques interlocuteurs.

S'il s'avère que la plupart des membres du Bureau de Bretagne penchent pour cette option, il faut néanmoins tenir compte des réalités territoriales différentes. En effet, face à la coopération limitée des AJEP avec les services régionaux ; elles ont développé des relations plus étroites avec les Conseils Généraux et les grandes villes. De plus, la sollicitation du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, par le biais du CRIJ, permettant au CRAJEP d'intervenir plus de 3 heures, le 15 novembre, lors de son Forum départemental de la jeunesse a offert un véritable temps de parole à la structure, en manque de visibilité.

Il paraît donc nécessaire de tenir compte de la spécificité des territoires.

2) *Un territoire porteur d'identité et chargé d'histoire*

Chaque territoire a son identité, son histoire, ses valeurs.

Olivier David, Enseignant-Chercheur en Géographie à l'Université de Rennes 2, en explique les raisons :

« *Le Territoire est ainsi porteur de sens et de valeurs, pour plusieurs raisons :*

- ✓ *Il est d'abord le résultat d'un processus d'appropriation d'une partie de l'espace géographique, à laquelle il a été donné des limites et des frontières.*
- ✓ *Ensuite, le territoire porte un nom, qui est une autre marque de l'appropriation. Il donne une certaine identité au territoire et le positionne par rapport aux autres. C'est une référence collective, dont la valeur symbolique est essentielle, et qui renforce le sentiment d'appartenance à un espace donné.*
- ✓ *Le territoire est aussi un héritage, résultat d'un processus historique de constitution. Chaque Génération hérite du territoire de ces ancêtres, marqué par des localisations et une organisation spécifiques. Il est donc chargé d'histoire, ce qui renforce le sentiment d'appartenance.*
- ✓ *Le territoire est enfin un espace---projet: espace d'investissement des sociétés, dont les acteurs individuels ou collectifs portent souvent le même projet. Ainsi, le groupe social va décider d'un certain nombre d'interventions, qui le conduiront à aménager et gérer cette entité spatiale.* »[16]

[16] Tiré du Cours « *Quand Le territoire croise les politiques jeunesse… Enjeu(x) de cohérence et de pertinence dans l'action* », dispensé dans le cadre du M2 JPP, à Rennes, le 8 Avril 2013

Cette référence aux valeurs et à l'histoire, et leur prise en compte dans les projets de jeunesse nous sont également apparues importantes dans le cadre de nos visites préparatoires à l'élaboration d'un projet territorial de politique jeunesse.[17] La structuration en milieu urbain ou rural joue également en termes d'identité. Le CRAJEP peut se prévaloir d'être représentatif de ces deux réalités, puisqu'ils regroupent en son sein des associations sans localisation définies par avance, mais aussi des associations qui font de leur territoire d'intervention leur identité (ex : UBAPAR pour le milieu rural, l'AFEV pour les quartiers prioritaires à proximité des pôles universitaires).
Les liens historiques existants, habitudes participent également à l'originalité du territoire. Ainsi, loin d'être un spécialiste de l'histoire de la Bretagne, il semblerait qu'il y ait une culture du partenariat développée en Bretagne, sentiment confirmé par la majorité des acteurs rencontrés.

De plus, la Région représente aujourd'hui des enjeux de développement non négligeables.

3) *La pertinence d'une structure régionale en lien avec le désengagement progressif des services de l'Etat*

Depuis qu'elle a été consacrée en 1986 collectivité locale à part entière, la Région n'a eu de cesse que de se renforcer en vertu des différentes phases de décentralisation. Du fait de ses compétences propres, en matière de gestion des lycées, formation professionnelle, enseignement supérieur ; ou parce qu'il porte des politiques volontaristes, l'échelon régional confirme son statut d'échelon de référence de l'action publique. En parallèle dans une moindre mesure avec les Etablissements publics de coopération intercommunale, la Région a acquis de plus en plus de compétences. Cette réalité est si palpable qu'un responsable associatif confiait que c'étaient les services régionaux qui incitaient les associations à se structurer en fédérations régionales. Lors de la réalisation des fiches synthèses reprenant l'essentiel des données relatives aux associations, j'ai pu réaliser que pour un grand nombre d'entre elles, cette structuration à cet échelon était plus que récente. Il va sans dire qu'une reconnaissance de la part de la collectivité régionale est conditionnée à cette structuration.

Les services de l'Etat (DRJSCS, Caisse d'Allocations Familiales) se désengagent tout en continuant dans un même temps, à assurer une vague mission de coordination et de contrôle des dispositifs de jeunesse et de vie associative mise en place sur le territoire

[17] A Quimper et Ploemeur en l'occurrence.

régional. En Bretagne, la gestion d'une enveloppe Fonds pour le développement de la vie associative (*F.D.V.A.*), exclusivité de la DRJSCS fut un temps, est aujourd'hui également proposée par le Conseil Régional. Les prémices de l'Acte III de la Décentralisation annoncent vraisemblablement un transfert partiel de la compétence Information Jeunesse vers les Conseils régionaux. De plus en plus de réunions ou dispositifs pilotés par les AJEP ont été mis en veille, ou carrément supprimés.[18] Le ministère voulait l'arrêt du soutien de la DRJSCS aux dispositifs BAFA/BAFD, mais la DRJSCS a quand même maintenu ses crédits pour 2013 sans pouvoir fournir de garantie pour les années suivantes. Elle a enregistré une diminution de 50% de ses crédits de politiques de Jeunesse en 2 ans.[19] Bref, dire que le contexte est morose est un doux euphémisme.

Quel avenir pour cette institution ? Les interrogations quant à la poursuite de ce Ministère ne sont pas nouvelles, l'histoire ayant montré qu'il connaît des formes différentes assez fréquemment. Seraient-ce les symptômes d'une incapacité récurrente à trouver la bonne posture pour traiter des questions de jeunesse ? Toutes ces questions interrogent sur les garanties d'un Etat unitaire. Sans vouloir adopter une posture jacobine qui ne m'irait pas, les territoires sont loin de connaître les mêmes dynamiques et cultures partenariales, d'où la nécessité d'une présence d'un Etat régulateur.

Les relations des AJEP se concentrent dès lors vers les collectivités territoriales.

B- Des relations complexes entre les acteurs associatifs et les collectivités territoriales

Avant d'aller plus loin, la notion d'interaction est à expliciter afin d'éclairer les propos à venir. Pour ce faire, la définition neutre qu'en donne Edgar Morin peut être utile à la compréhension. Il appelle interaction « des actions réciproques modifiant le comportement ou la nature des éléments, corps, objets, phénomènes en présence ou en influence ».[20]

Les associations membres du CRAJEP alternent entre des collaborations réussies (1), stériles (2) et en construction (3).

---

[18] Disparition de la Commission régionale du Fonjep, arrêt du dispositif « Chantiers de Jeunes ».

[19] L'ensemble de ces informations a été recueilli lors d'une rencontre entre le CRAJEP Bretagne et les services de la DRJSCS

[20] E. Morin, *La Nature de la nature (t. 1)*, *La Méthode (6 volumes)*, Seuil, Paris,1977.

1) *Quelles relations avec les collectivités ? L'exemple de partenariats aboutis : l'accompagnement des collectivités*

Evoquer le nom d'un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire renvoie souvent à la vision limitative de l'animation, des activités éducatives ou de loisirs. Il est vrai que ces activités représentent une large part des activités des associations. Cependant, les « têtes de réseau » associatives proposent également aux collectivités de les accompagner à la définition ou à la mise en place de politiques publiques sur leur territoire. De l'échelle communale à régionale, les professionnels de ces associations sont compétents pour mettre en place des outils de diagnostics, d'accompagnement et d'évaluation. Bien que cet accompagnement puisse se faire sur des problématiques telles que le logement, le transport ou les pratiques festives des jeunes, je l'ai étudié essentiellement dans le domaine de l'éducation. Pour l'élaboration ou la mise en place d'un Projet éducatif territorial (PEDT), ou dans une plus large mesure d'un Projet éducatif local (PEL) les collectivités profitent du savoir-faire des associations sur ces thématiques.

Chacun paraît y trouver son compte, parce qu'il permet aux associations de réaffirmer l'idée d'une éducation globale qui ne se limiterait pas à la sphère de l'école et des familles, et l'idée que les activités parascolaires qu'elles proposent sont pensées et relèvent de formes éducatives alternatives totalement légitimes. La mise à l'agenda des rythmes scolaires incite désormais les collectivités (communes essentiellement pour le moment) à penser la gestion de leur temps périscolaire, mais plus largement de penser une éducation ancrée dans un Territoire. Occasion d'évaluer la cohérence et la complémentarité des acteurs socio-éducatifs en présence ou manquants, en vue de permettre des décloisonnements nécessaires. Ces moments amènent souvent également à l'évaluation de la pertinence de la répartition des équipements sur le territoire donné et de penser leur accessibilité.

Autant d'opportunités pour les membres du CRAJEP de défendre leur capacité d'expertise, leur volonté de passer de prestataire à collaborateur, pour parvenir à terme à se rapprocher de l'utopie qui les guident.

Cependant, les relations ne sont pas toujours d'aussi bons termes entre les acteurs.

2) *Des conditions de partenariat faussées d'avance ?*

Il existe plusieurs niveaux de relations entre les associations et les collectivités territoriales. Interlocuteur privilégié, partenaire de circonstance, partenaire obligatoire en

raison du droit, autant de statuts qui traduisent des niveaux de proximité différents. J'évoquais ci-dessus, le statut de collaborateur que les associations membres du CRAJEP pouvaient faire valoir. Pour le moment c'est surtout le statut de prestataire qui revient. Entre conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), délégations de services publics (DSP), appels à projets, la nature des relations que les collectivités entretiennent avec les associations sont de plus en plus codifiées. Aux dires des acteurs, les rapports de forces se sont inversés au fur et à mesure, la logique de marché faisant irruption dans le champ de l'action publique et mettant ces associations en concurrence avec des organismes privés, mieux préparer à répondre aux exigences des collectivités et à jouer sur les coûts. De plus, la décentralisation a permis aux collectivités locales de développer leurs savoir-faire en matière de politiques Enfance Jeunesse, rendant le recours aux associations plus que facultatifs.

Pour illustrer ces défauts de lien, il peut être intéressant de mentionner rapidement les relations qu'entretient le CRAJEP avec le Conseil Régional. Interlocuteur de premier rang en toute logique, je n'ai rencontré ces services qu'une seule fois en sept mois.[21] Ne bénéficiant d'aucune subvention de sa part, le positionnement du CRAJEP peut être lu comme interprété comme relativement libre. J'ai souvent pensé que ma mission avait pour objectif de permettre une meilleure visibilité et reconnaissance du CRAJEP, de la part du Conseil Régional, dans le but de rétablir un partenariat fructueux avec lui, mais il semblerait que je me sois trompé. Se qualifiant de volontariste sur le territoire breton, la collectivité met essentiellement en avant la Charte d'engagement qu'elle a adopté en Septembre 2011. Son intérêt marqué pour l'insertion professionnelle et l'Economie sociale et solidaire, laisse peu d'espace pour un Comité voulant promouvoir la plus-value de l'engagement bénévole.

D'autres échelons territoriaux en émergence ou en résurgence, sont de plus en plus demandeurs d'informations sur les thématiques de la jeunesse.

3) *Un intérêt grandissant pour les politiques de jeunesse*

La Région est composée d'un ensemble d'échelons administratifs, à la fois complémentaires et superposés. Il faut considérer trois échelons qui portent un intérêt pour les questions de jeunesse. Les grandes villes bretonnes, par les pôles universitaires qu'elles renferment bien souvent sont de plus en plus pilotes de politiques volontaristes en matière de jeunesse. Légitimées par le taux de population de jeunes qu'elles

[21] En réalité deux fois, mais la seconde fois était de l'ordre d'une méprise. Point développé dans le chapitre traitant de l'ESS.

domicilient, elles représentent désormais des acteurs « jeunesse » à part entière. De plus, elles sont souvent à la tête d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui se dotent petit à petit de la compétence jeunesse. Ces structures administratives pas encore reconnues collectivités territoriales, représentent des enjeux tant elles paraissent avoir des capacités d'expansion. Peut-on envisager qu'ils seront les futurs échelons intermédiaires entre les municipalités et la Région, en lieu et place des Départements ? On n'est pas encore arrivé à ce point, mais certaines associations de jeunesse et d'éducation populaire ont compris qu'il y avait un enjeu certain à anticiper des évolutions territoriales, et ont d'ores et déjà choisi de proposer une structuration calquée sur le découpage des EPCI.

Un autre échelon, plus surprenant apparaît de plus en plus dans les projets des associations. Il s'agit des Pays. Situés entre les intercommunalités et le département, les pays présentent une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » afin d'exprimer « la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres » et de permettre l'étude et la réalisation de projets de développement[22]. Proposés dans les années 60 par le Comité d'Etudes et de Liaison des intérêts bretons (CELIB), les pays sont officialisés par les Lois d'orientations pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), du 4 février 1995 ; loi réactualisée et renforcée par la Loi Voynet d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, du 25 juin 1999.
Ils ne disposent pas de compétences propres, mais ont des missions de consultation et d'avis sur les politiques publiques diverses et l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale. On compte 21 pays en Bretagne, qui sont d'origine plus ancienne que les lois qui les a reconnus et renvoie à la notion de valeurs sur le territoire exposée plus haut. Conscient de cette dimension affective, les associations prennent de plus en plus en compte cet aspect dans la détermination de leurs stratégies d'actions.

Il existe d'autres réseaux, qui complexifient un peu plus la lecture du réseau.

C- Des inscriptions ambiguës dans des réseaux divers, complexifiant la lisibilité du réseau associatif

La CPCA semble être le chef de file des réseaux associatifs (1), cependant les thématiques de l'ESS sont de plus en plus entendues (2). Il existe de nombreux réseaux parallèles sectoriels (3), qui se révèlent être des ressources pour les acteurs.

[22] Définition issue de https://fr.wikipedia.org/wiki/Pays_(am%C3%A9nagement_du_territoire)

1) *La CPCA, chef de file du milieu associatif en Bretagne ?*

A mon arrivée en situation de stage au CRAJEP, et lors de mes entretiens avec les responsables associatifs, à ma question : « Pourquoi le CRAJEP ne fonctionne pas en Bretagne selon vous ? », la réponse ne variait pas. Elle était continuellement celle-ci : « Parce que les vrais enjeux sont à la CPCA. »

Conférence Permanente des Coordinations associatives, la CPCA a pour but de défendre et de promouvoir la vie associative dans son ensemble. En Bretagne, elle regroupe onze coordinations associatives, le CRAJEP y étant représenté par deux membres, dont un remplit les fonctions de Co-président et trésorier.

23

En Bretagne, cette entité est reconnue comme un interlocuteur de poids par les partenaires publics. La Présidente du CNAJEP, par ailleurs Vice-Présidente du CNAJEP, soulignait, lors d'une rencontre à Paris, la difficulté de l'articulation entre les instances de la CPCA et les CRAJEPs dans les régions. En Bretagne, la CPCA est particulièrement forte et visible. Cristophe Louis, Délégué national des Francas chargé de la région Bretagne, confirmait ce constat, au cours de l'entretien qu'il m'a accordé : « *...il me semble que la structuration, à la fois de la CPCA et de la CRESS a sans doute marginalisé le CRAJEP. Au regard de ce qui s'est passé depuis les dix dernières années, alors qu'historiquement, ni la CPCA ni la CRESS n'existaient, l'émergence de ces deux structures a affaibli le CRAJEP.*»

[23] Schéma disponible sur le site http://www.cpca-bretagne.org/spip.php?rubrique15

Il faut alors se poser la question de savoir s'il y a suffisamment d'espace pour deux coordinations fortes dans les régions. La CPCA et le CRAJEP Bretagne ne se situent pas sur les mêmes échelles de représentativité, la CPCA étant en effet une coordination de coordinations associatives. Les deux structures travaillent en partenariat, mais ce partenariat ne paraît pas si étroit. Même s'il y est représenté par deux membres significatifs, je n'ai que rarement entendu des retours d'informations ou d'actualités lors des Assemblées générales permanentes. Il serait trop long et délicat d'aborder la question de la fonction de représentation, qui n'est pas définie et cadrée par les textes officiels du CRAJEP.
Cependant cette configuration pourrait évoluer. En effet, la CPCA dispose d'une commission jeunesse animée en théorie par le CRAJEP. L'enjeu serait que la nouvelle organisation et redistribution des rôles de chacun en cours, consacre le CRAJEP comme Commission jeunesse à part entière.

Outre la CPCA, le CRAJEP Bretagne doit composer avec une Chambre Régionale de l'Economie Sociale de plus en plus présente.

2) *Une prédominance de plus en plus marquée des thématiques d'Economie Sociale et Solidaire dans les politiques de jeunesse*

L'économie sociale et solidaire est une notion apparue à la fin du XIXe siècle, utilisée pour promouvoir une vision de l'économie permettant l'émancipation, caractérisée par la non-lucrativité, la gestion désintéressée, la primauté de la personne sur le capital, la gestion démocratique. Ce courant entend replacer l'Homme au cœur des systèmes économiques. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire s'ancrent dans cette mouvance, puisque une majorité d'entre elles sont adhérentes à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) de Bretagne ou à l'association Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République (ESPER). Le gouvernement a consacré également l'importance de ces valeurs, en lui accordant un Ministère conduit par Benoit Hamon.

Lors d'une rencontre avec une Chargée de mission jeunesse du Conseil Régional, accompagnée d'un stagiaire du Service de l'Innovation sociale et de l'économie sociale et solidaire du Conseil Régional, j'ai naïvement affirmé que « *les Associations se reconnaissent dans les valeurs de l'ESS* ». J'ai été sans ménagement et immédiatement repris par le responsable associatif représentant le CRAJEP à cette réunion. Cette sortie a sans aucun doute été la pire faute de stagiaire commise lors de mon passage au CRAJEP. Si cette allusion peut paraître décalée et anecdotique, elle reflète totalement la complexité de l'articulation avec cette notion. L'ESS est sans contestation possible portée

par les associations, mais les orientations qu'elle suit dérangent de plus en plus certaines d'entre elles. L'engouement actuel suscité autour de cette notion loin d'être récente, doit être resitué dans le contexte d'une préoccupation des questions d'insertion professionnelle, qui cristallise le débat public. L'éducation populaire a du mal à faire émerger et mettre en mot la différence qu'elle a avec l'ESS et sa plus-value. Une commande de contributions sur ce thème nous a été formulée par les services déconcentrés de l'Etat pour permettre leur compréhension[24] du réseau des acteurs associatifs œuvrant dans le champ de la jeunesse.
Comment défendre et relayer un discours affirmant les vertus d'un engagement bénévole ou volontaire valorisant et désintéressé, face à un discours destiné aux plus jeunes, centré sur l'économie, aussi bien respectueuse qu'elle puisse l'être ?
Les récentes orientations des collectivités offrant une visibilité et viabilité aux actions et projets de l'ESS laissent perplexes.

3) *Des réseaux sectoriels, ressources sur leurs thématiques propres*

Il y a une multitude de regroupements, de réseaux dans le champ associatif, signe d'une importance accordée au partenariat. Au sein du CRAJEP Bretagne, on compte trois réseaux parallèles importants situés dans trois secteurs différents :
- la JPA, Jeunesse au plein air, regroupant les acteurs des secteurs loisirs et vacances,
- le CAPE, Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole publique, regroupant les associations reconnues et conventionnées par l'Education Nationale,
- le 3RB, Réseau Rural Régional de Bretagne, plateforme regroupant les associations œuvrant pour le développement du milieu rural.

Compétentes et légitimes sur les thématiques qu'ils recoupent, ces réseaux sont constitués des mêmes acteurs que ceux siégeant au CRAJEP. Pour des questions de confidentialité, il ne serait pas opportun de développer explicitement le propos ; mais il convient de souligner que s'ils ne se situent pas sur la même échelle que le CRAJEP, et n'ont pas les mêmes missions que lui, ces réseaux contribuent à ralentir le développement de la visibilité du CRAJEP. En refusant de contribuer à diffuser un propos ou d'investir une thématique au sein du CRAJEP, pour assurer une retombée à l'un de ces réseaux, les acteurs font des choix stratégiques. Quel réseau privilégier, développer ? Chacun prend en compte son intérêt personnel ou associatif pour y répondre.

Cela oblige à expliciter l'expérience vécue au sein de ce réseau, les réalités de son fonctionnement.

[24] Je ne suis pas convaincu que les acteurs publics aient peu de visibilité du champ qu'ils coordonnent.

PARTIE 3 : Une expérience enrichissante d'animation de réseau

La notion de réseau renvoie à plusieurs interrogations. Comment sont guidés les positionnements des mouvements (A). Quelle coordination mettre en place (B). Il faudrait analyser en dernier lieu les atouts et limites à la posture de stagiaire dans cette animation (C).

A- Jeux et stratégies d'acteurs ; les corollaires de la Coopération

Les associations membres du CRAJEP Bretagne sont clivés (1), néanmoins, les avantages à s'inscrire dans une démarche collective (2), les entraînent à dépasser ces clivages.

1) *Quelle lecture des clivages privilégier ?*

La notion de réseau va souvent de pair avec celle de diversité. Les associations membres du CRAJEP, combien même le fait qu'elles s'attachent à des valeurs proches, sont très différentes. Ces différences sont visibles tant dans leur histoire, leur affinité identitaire ou encore dans le poids qu'elles représentent.

L'éducation populaire s'est développée au travers de trois grands courants : laïc et républicain, religieux et ouvrier.[25] Si la mouvance ouvrière n'est pas représentée au CRAJEP Bretagne, les associations issues des courants laïcs et religieux y sont en nombre. Beaucoup de travaux tendent à montrer que si les clivages idéologiques que cette ligne de fracture occasionnait étaient forts à leur création, aujourd'hui elles s'estompent. Au regard de leur offre de services, de leurs activités, il y a plus de ressemblances que de différences. Est-ce à dire que cette fracture a disparu. Ce serait se tromper que de le prétendre. La référence à l'appartenance religieuse est souvent utilisée, de manière informelle la plupart du temps dans le choix des partenariats à mettre en place. Les désignations « laïcard » et « catho » n'ont pas du tout disparu du langage associatif. Lors de mes rencontres avec les différents responsables associatifs, j'ai rapidement compris que cette fracture constituait un élément important de compréhension du réseau.

[25] Article de Pierre Campas, « Education populaire, histoire d'une éducation à la liberté », tiré de *Clés pour l'éducation populaire*, Fédération nationale des Francas, Paris, 2007

S'il y a un clivage qui prédomine et est également important dans la compréhension du fonctionnement d'un tel réseau, c'est le poids respectif des associations. Que ce soit en termes de bénévoles, de reconnaissance publique ou de poids économique ; le tout étant bien souvent lié, les associations sont fortement inégales. Le poids d'une association, ou quelque autre structure, ne doit pas être interprété uniquement au travers de données quantitatives. Il est également déterminé par les liens que tissent ces associations avec les « décideurs », leur capacité d'accès aux sphères d'influence. Dans le cas présent, il faut souligner que l'ensemble des CRAJEPs comportent dans leurs instances décisionnelles (les Bureaux) à peu près les mêmes grands mouvements. Selon Cristophe Louis, c'est parce que « *... ce sont les grands mouvements qui sont capables de porter des comités comme le CRAJEP. Cela nécessite que les personnes soient formées, or il n'y a qu'au sein de ces associations que cette culture des relations partenariales soit développée.* ». Consciente de ce fait, ces mouvements s'engagent à respecter un certain équilibre et favoriser l'insertion des petites structures dans ces instances, mais de quel poids disposent-elles ? Est-ce par souci de représentativité et d'affichage ? Mon unique expérience au CRAJEP Bretagne ne peut me permettre de répondre clairement à cette interrogation, mais aurait mérité d'être approfondie.

A la vue de ces différences marquées, il serait intéressant de discerner ce qui pousse à s'inscrire dans une démarche collective.

2) *Pourquoi faire ensemble ?*

A cette question, l'ensemble des acteurs répondent de façon quasi unanime, que le CRAJEP est une force collective, un lieu d'échanges permettant de parvenir à de meilleures actions concertées. Selon Cristophe Louis « *... c'est une force de frappe, un outil qui peut servir chaque mouvement membre du CRAJEP. Par exemple, pour les Francas, je pense qu'à un certain moment, il y a des dossiers qui ne peuvent avancer que s'ils sont portés par le CRAJEP. Je vois bien qu'il y a des associations (...) qui n'ont jamais voulu être membres du CRAJEP. Ils ont mené leur vie de leur côté, parce qu'ils avaient sans doute d'autres moyens de faire du réseau*».
Je privilégierai l'utilisation des concepts de l'analyse stratégique, théorie qui propose de partir de l'acteur pour aller vers le système, comme grille de lecture[26]. Pour cela, il faut admettre que les agents sont libres et qu'ils ont des buts propres, en dehors des objectifs

[26] Formalisé par M. CROZIER et E. FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, 1977, Paris

de la coordination. Les auteurs définissent l'organisation de la manière suivante : "un instrument que des acteurs sociaux se sont forgés pour régler leurs interactions de façon à obtenir le minimum de coopération nécessaire à la poursuite d'objectifs collectifs, tout en maintenant leur autonomie d'agents relativement libres"[27].

Le CRAJEP permet, dans cette optique, de peser sur les pouvoirs publics afin d'avoir une redistribution partagée des acquis obtenus suite à la mobilisation. La défense de secteurs dont l'avenir est incertain, ou la volonté d'établir des relations partenariales spécifiques, sont au cœur des problématiques traitées par le CRAJEP.

En concurrence avec les cabinets privés de conseil, certaines associations ont mutualisé leurs forces afin de répondre aux appels à projet des collectivités. La baisse des subventions publiques et les incertitudes quant à leur reconduction obligent les associations à repenser leurs partenariats. Réponses convenues ou véritables objet de décision politique, plusieurs responsables associatifs m'affirmaient, lors de mes visites qu'une participation plus active au CRAJEP avait été posée comme objectif à atteindre.

Pour les petites structures, une participation au CRAJEP permet de faire du réseau et d'être plus visible. Elle leur donne également une lisibilité du maillage du territoire et du système d'acteurs, lorsqu'ils viennent de s'y implanter. Le CRAJEP, peut être une rampe de lancement, à titre personnel, mais également pour l'association que l'on représente. Il permet en effet d'avoir accès à des espaces décisionnels ou d'influence. Que ce soit au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ou comité de pilotage du Programme Européen Jeunesse en Action, ce sont autant d'occasions de tisser des liens entre acteurs. La question de la fidélité de la représentation, évoquée précédemment, prend encore là tout son sens. Il existe beaucoup d'autres avantages qui justifient l'action collective, mais l'exhaustivité ne peut pas être atteinte sous ce format d'exposé.

Ce sont autant d'enjeux qui entraînent les associations à développer des stratégies d'action.

B- Une administration délicate de la vie de réseau

Administrer un réseau avec des acteurs si autonomes n'est pas chose aisée. Il s'agit de faire avec leur positionnement (1), tout en veillant à maintenir un minimum de fonctionnement démocratique et professionnel (2).

[27] M. CROZIER et E. FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, 1977, Paris

1) *Entre coopération et non-participation des acteurs*

La coopération au sein du CRAJEP dépend de beaucoup de facteurs. Il faut signaler, dans un premier temps, que ce sont souvent les mêmes acteurs qui s'y investissent et que la participation au réseau s'est amélioré, depuis peu d'années. Les difficultés à mobiliser, avoir un rendez-vous avec les acteurs du réseau, laissent à penser que cette mission de stage, bien qu'approuvée par une majorité, était avant tout par le Bureau du CRAJEP.

Il faut distinguer deux catégories de responsables ; ceux qui sont en place de longues dates, et les « petits nouveaux qui y croient »[28]. Ces derniers sont souvent plus impliqués, ce qui représente un atout pour le comité. Les responsables de longue date évoquent de leur côté deux raisons principales à leur manque d'implication. Outre le manque de temps qui revient de façon récurrente, c'est d'une véritable déception d'une coopération qu'ils défendaient, mais qui a portée peu de fruits et a été marquée par de nombreuses trahisons. Cristophe Louis, membre impliqué témoigne : « *Quand j'étais Président du CRAJEP, il y a souvent des décisions communes qui ont été prises, mais après n'étaient pas respectées auprès de chacune des associations. C'est ici la fragilité du CRAJEP, parce ce que ce qui fait la charnière entre les associations, c'est le permanent régional, ... donc c'est une affaire d'hommes. Au moment où il fallait que les associations se fassent reconnaître de la Région Bretagne et des Conseils généraux, il y a eu de la concurrence qui s'est faite au niveau des responsables.* ». La dimension humaine est ainsi à considérer dans toute action collective, ainsi que le poids de l'histoire.

Au-delà de l'absence d'intérêt ou de la sensation de ne pas être concerné par les thématiques débattues, il faut considérer que le CRAJEP est assurément politique[29]. Soumises à des lignes directrices nationales ou régionales, les associations adaptent leur degré de participation en fonction des contextes, des enjeux ou de l'environnement changeant. Lors de mes rencontres, des responsables m'avouaient sans détours que leur non implication était une décision politique (argument étant certainement biaisé par une volonté de se justifier). Ces postures de retrait peuvent être interprétées comme voulant sanctionner le réseau pour son inefficacité ou son manque de loyauté à un moment donné, ou empêcher son développement qui ne serait pas profitable.

Se pose dès lors la question de savoir comment assurer un bon fonctionnement collégial.

---

[28] Termes entendus évoqués à de nombreuses reprises par les responsables associatifs.
[29] A ne pas prendre au sens premier du terme

2) Quelles méthodes de fonctionnement, pour quelle légitimité ?

Si j'ai bien appris une chose avec cette expérience de professionnalisation, c'est que la version professionnelle du dicton qui énonce « Qui ne dit mot consent » a sa déclinaison professionnelle. On pourrait ainsi énoncer « La non-validation vaut validation », ou encore « Qui ne répond approuve. » !
Le fonctionnement en réseau comporte des limites qu'il s'avère difficile de dépasser. S'il existe des outils pour optimiser l'animation et la coordination de réseau, aucun n'est pleinement efficace et autonome de la bonne volonté des acteurs. Il s'agit alors de trouver le bon degré de compromis entre efficacité et exigence morale ; la notion de collectif recoupant souvent des réalités bien différentes. Les responsables associatifs sont, pour la plupart d'entre eux, surchargés et préoccupés par leur association, oscillant entre les 40 et 50 heures de travail hebdomadaires. Il s'avère extrêmement compliqué, de ce fait, d'organiser une collaboration dynamique. Pour autant, les alternatives au passage par la case réunions, « réunionites » dans le milieu, ou discussions par mails ne se sont pas encore imposées dans le milieu professionnel.

La situation de stage a alors rempli sa mission, qui est de permettre de découvrir l'univers professionnel et de développer des compétences.

C- Un apprentissage par la pratique

Le fait d'être stagiaire comportait des limites implicites (1) et concrètes qu'il a fallu dépasser (2).

1) Les atouts et limites du statut de stagiaire dans la réalisation de cette mission

La question de l'opportunité d'avoir recours à un stagiaire pour cette mission peut se poser. En effet, la tendance actuelle voudrait que, pour mobiliser une étude rigoureuse et d'envergure sur un réseau de ce type, l'on ait recours à des structures professionnelles d'accompagnement et d'études.

Si l'on évacue la question des coûts et de délais, qui ne seraient pas comparables, la position de stagiaire a tout de même généré d'autres avantages conséquents. Elle a pu se révéler être un véritable atout, pour accéder aux différents types de données, aussi bien quantitatives que qualitatives. Accès complexe, en raison d'un champ très

concurrentiel. Les acteurs ont pu ainsi délivrer plus facilement une parole libérée de toute contrainte de réserve.[30]

Cependant, le fait d'être accueilli dans les locaux de la Présidente du CRAJEP a dû être un élément à appréhender dans la conduite de cette mission. Avantage considérable pour approfondir rapidement ses connaissances sur le milieu associatif et comprendre ses logiques et enjeux, ce positionnement peut des fois être source de confusions. Confusions des membres, à qui il faut rappeler assez souvent la confidentialité des propos recueillis et que ce rattachement n'était que technique ; mais également confusions à titre personnel, caractérisées par un grand nombre de lapsus. Les réflexions exprimées plus tôt sur les notions de collectif et de fidélité prennent tout leur sens, dans ces cas.

2) *Les exigences de disposer d'une capacité d'adaptation optimale*

Au quotidien, mes activités étaient diverses, elles étaient liées aux deux principales missions qui m'étaient confiées : la réalisation d'un état des lieux et la contribution à l'amélioration de la visibilité du réseau.

Dans un premier temps, en fonction des sollicitations et des projets validés par le Comité, il a fallu produire des propositions, des positionnements ou encore des notes d'informations au réseau (sans oublier les incontournables comptes rendus). Afin de réaliser ces documents internes ou en direction de l'extérieur, engageant l'ensemble des associations membres du CRAJEP, il était indispensable d'effectuer des recherches documentaires poussées et d'avoir une qualité d'écriture convenable. Intégré pleinement dans les instances et les commissions du Comité, j'ai toujours participé à la coordination de celui-ci. Ce poste atypique entre stagiaire assistant et animateur de réseau m'a conduit à proposer des contenus d'intervention, synthétiser des documents collectifs en tenant compte des délais réappropriés par chacun et enfin livrer des propositions de décisions. L'évolution de l'actualité ou des sollicitations exigeaient d'être réactif. De plus, j'ai été amené à rencontrer un grand nombre d'acteurs, élus politiques ou professionnels dans les institutions, lors de rendez-vous ou d'évènements. Les qualités de savoir-être professionnel et de relationnel, mais également l'attitude politique ou stratégique à avoir, loin d'être totalement acquises, ont été indispensables au cours de cette mission.

Dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux, j'avais adopté une méthodologie. Dans un premier temps, j'ai effectué des recherches documentaires sur les associations que je devais rencontrer, afin de mieux les connaître ; et dans un second temps, des

[30] Constat qui doit être nuancé cependant en raison des stratégies de chacun.

entretiens semi directifs avec les responsables des associations membres. J'ai procédé par la suite, à des analyses des différents rapports d'activités, rapports financiers, plaquettes de communication, et projets d'orientations stratégiques remis par ces responsables. J'ai rencontré des difficultés durant cette phase, où je devais comptabiliser des données pour montrer le poids du CRAJEP en Bretagne. Ces difficultés sont à la fois dues, je pense, à mon manque de savoir-faire dans ce domaine, à une méthodologie inappropriée ; mais également à la diversité du réseau, les associations ayant des cultures administratives différentes et une communication variable sur des informations sensibles et confidentielles. Après avoir tenté de trouver des définitions communes et une liste de données accessibles, il a fallu trouver un compromis. J'ai alors proposé de s'orienter vers un document de communication accompagné de fiches de renseignement sur chaque association destinées à l'interne, et d'une analyse critique du réseau suivi de « recommandations » techniques et stratégiques.

CONCLUSION

La notion d'éducation populaire paraît plus que jamais d'actualité en France. La vision qu'elle met en avant de la Société, des jeunes dans le cas présent, tranche avec les références actuelles et les préconçus faisant loi dans la sphère publique. Peut-on dire que cette vision et cette approche des questions de jeunesse est pour autant inaudible ?
Il apparaît que de plus en plus de mouvements, d'associations se réfèrent à ce courant. La sensibilisation des collectivités commence à produire son effet, au regard des profils des professionnels qui y sont nouvellement recrutés. Le contexte est en effet favorable aux remises en question de l'ensemble des acteurs du champ de la jeunesse. Les échecs des prises en charge, tant dans les domaines scolaires, judiciaires ou sociaux amènent les pouvoirs publics à reconnaître les limites d'un système figé et cloisonné. Au cours de formations, analyses de pratiques, colloques, etc... les associations ont aujourd'hui les opportunités de venir irriguer les mesures et dispositifs d'alternatives innovantes, mais également de réaffirmer leur savoir-faire.

Cependant, il faut reconnaître que le monde associatif a subi des mutations. Ces changements sont massivement analysés par les chercheurs depuis quelques années, et dénoncés par des militants déçus de l'orientation prise par les mouvements. Il est vrai que le milieu s'est professionnalisé du fait du poids, sans cesse plus important, des normes et procédures. La transformation des relations partenariales et la rationalisation des dispositifs de soutiens ont conduit les dirigeants associatifs à davantage adopter des postures managériales, et il faut l'admettre, des fois privilégier la pérennisation des structures au sens de l'action. Quelle posture aborder dès lors ? Faut-il regretter des modalités de fonctionnement d'une époque révolue où l'Etat était providence ou s'adapter aux règles du jeu ? Une troisième posture est également possible : s'adapter au système et se servir des zones d'incertitudes qu'il génère pour accroître son pouvoir, élargir sa marge de manœuvre et ainsi transformer les pratiques. C'est tout l'enjeu de coordinations telles que le CRAJEP.

A la question : « Pourquoi le CRAJEP connaît un manque de visibilité en Bretagne », il pourrait y avoir autant de réponses différentes que de personnes interrogées. Elle pourrait être due à une séparation avec la DRJSCS selon Cristophe Louis : « *(...) dans certaines régions, le CRAJEP a toujours été considéré comme l'extension associative de ce que l'on appelait l'administration Jeunesse et sports. Donc ces CRAJEPs étaient présents dans de nombreux groupes de travail, représentés dans*

de nombreuses instances et que cette administration ne travaillait pas sans les CRAJEPs ; alors que dans la région Bretagne, il y a eu une séparation. A quoi elle est due ? Je n'en sais rien. ».

Il est important de considérer que derrière le CRAJEP il y a des associations d'éducation populaire. La configuration du système en Bretagne laisse à penser qu'il n'a pas vocation à devenir un acteur fort dans cette région. En osant faire une comparaison n'ayant rien d'académique, on pourrait appliquer au CRAJEP les questionnements relatifs à la gouvernance de l'Union Européenne : « Coopération ou Intégration des états ? ».

L'absence de poste de permanent contribue à un fonctionnement limité du réseau et l'opportunité d'en créer un soulèverait des problématiques multiples, qui ne seront pas exposées ici.

En prenant en compte ces éléments, comment proposer une stratégie de développement. Au cours de ces travaux, j'ai émis le souhait qu'ils ne soient pas considérés comme une finalité, mais plutôt comme un moyen. L'organisation d'un évènement régional, de type « Agora » serait un moyen de répondre aux deux exigences que sont la volonté d'être plus visible, et la nécessité de dépasser une logique de contestation pour aller vers une proposition de co-construction. La vision de la jeunesse proposée, aurait ainsi une caisse de résonnance non négligeable, dans une période pré-électorale.

Cette expérience a été très formatrice pour moi. Au-delà de l'aspect technique et de l'ensemble des compétences acquises, elle interroge sur le fait de savoir comment trouver un équilibre entre les convictions, valeurs que l'on porte et les exigences professionnelles. Ces rencontres avec ces professionnels, militants ou jeunes volontaires œuvrant dans le champ associatif a suscité en moi le désir de contribuer à le développer.

Bibliographie

Ouvrages :

- ✓ Benigno Caceres, Histoire de l'éducation populaire, Peuple et culture, Le Seuil, Paris, 1964.
- ✓ M. Crozier et E. Friedberg, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, Paris, 1977
- ✓ J-L. Laville et R. Sainsaulieu, *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, 1997

- ✓ E. Morin, *La Nature de la nature (t. 1), La Méthode (6 volumes)*, Seuil, Paris, 1977
- ✓ DIAMOND, Larry, "Towards Democratic Consolidation", Journal of Democracy 3 (juillet 1994), 5
- ✓ John W. Kingdon, « *Agendas, Alternatives and Public Policies* », 1984

Documents académiques :

- ✓ Thèse de Morvan Alexia, « Pour une éducation populaire politique. A partir d'une recherche-action en Bretagne », 2011
- ✓ Cours « *Quand Le territoire croise les politiques jeunesse… Enjeu(x) de cohérence et de pertinence dans l'action* », dispensé dans le cadre du M2 JPP, à Rennes, le 8 Avril 2013

Articles :

- ✓ Jean Claude Richez, Coordonnateur de la mission observation et évaluation, *Cinq contributions autour de l'éducation populaire* INJEP, Paris, 2010
- ✓ Pierre Campas, « Education populaire, histoire d'une éducation à la liberté », tiré de *Clés pour l'éducation populaire*, Fédération nationale des Francas, Paris, 2007

Sites consultés :

- ✓ Site du Mepacq : http://www.mepacq.qc.ca/education-populaire-et-luttes-sociales/quelques-definitions/
- ✓ Objectifs du CNAJEP : http://www.cnajep.asso.fr/cnajep-en-bref/
  https://fr.wikipedia.org/wiki/Pays_(am%C3%A9nagement_du_territoire)

✓ http://www.cnajep.asso.fr/doc/evenements/invitation%20debat%20Ass%20Nationale.pdf
✓ Schéma CPCA : http://www.cpca-bretagne.org/spip.php?rubrique15

Autres :

✓ Communiqué de presse du CNAJEP, « La jeunesse et l'éducation populaire au rendez-vous du changement ! », 7 Mai 2012

Liste des annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien Cristophe Louis, Délégué national des Francas chargé de la région Bretagne

Annexe 2 : Un exemple de contribution aux collectivités: Contribution des Associations de Jeunesse d'éducation populaire au Projet Educatif Départemental de l'Ille-et-Vilaine (partie 1 du document)

Annexe 3 : Un exemple de retour d'informations au réseau : Les engagements du Conseil Régional sur la prime de civisme

Annexe 4 : Compte-rendu des activités réalisées

Annexe 5 : Guide d'entretien des rencontres avec les responsables associatifs

NOTE D'OBSERVATION

Annexes

Annexe 1 : Grille de l'entretien avec Cristophe Louis, Délégué national des Francas chargé de la région Bretagne, à Rennes, le 6 Juin 2013

- ✓ Pouvez-vous vous présenter. Fonctions, missions.

Fonctions et missions re-contextualisées avec la période de présidence du CRAJEP.

- ✓ Comité ou Coordination ?

But et objectifs de la structure ? Ces objectifs sont-ils toujours les mêmes à vos yeux, ou il y a une évolution de la structure ?
Combien d'associations comptait-elle à votre époque ? S'il y a eu diminution, quelles en seraient les raisons ?

- ✓ Pourquoi une organisation des associations d'éducation populaire ?

- ✓ Comment faire réseau, et faire cohabiter des associations si différentes en tout point de vue ?

Les thèmes d'éducation populaire et de questions de jeunesse vous semblent suffisants pour transcender les différences ?
Quels enjeux pour une association d'adhérer et de s'investir dans structure ?

- ✓ Comment qualifieriez-vous les relations et la reconnaissance des acteurs publics œuvrant dans votre champ (collectivités et services de l'Etat) ?

- ✓ Les relations entre la CPCA et le CRAJEP, et peut-être demain avec le CAPE semble être une des clés des difficultés du CRAJEP. Pouvez-vous m'en dire plus ?

- ✓ Le CRAJEP Bretagne n'a pas de poste de permanent, était-ce un choix délibéré ?

- ✓ Il apparaît que les CRAJEP se développent dans beaucoup de régions, mais qu'en Bretagne sa « faiblesse » ne semble pas préoccuper fortement ses membres. Est-ce utopique de formuler ainsi ce constat ?

- ✓ Le CRAJEP a-t-il des chances de fonctionner à l'avenir ou celui-ci vous semble d'ores et déjà décidé ?

Annexe 2 : Contribution des Associations de Jeunesse d'éducation populaire au Projet Educatif Départemental de l'Ille-et-Vilaine (partie 1 du document)

Les associations d'éducation populaire en Ille-et-Vilaine
Situation et Contribution au Projet Educatif Départemental

A l'attention de Franck Pichot,
Conseiller général délégué à la Politique Jeunesse CG 35
Le 25 mars 2013

I - Les associations d'Education populaire

A – Une définition de l'Education populaire dans laquelle se reconnaissent les associations

Bénigno Cacérès, co-fondateur du réseau « Peuple et culture » définissait l'Education populaire comme « l'ensemble des moyens qui permettent de donner à tous les hommes l'instruction et la formation nécessaires afin qu'ils deviennent des citoyens aptes à participer activement à la vie du pays ».
Cet objectif affirmé s'appuie sur un militantisme fort, défendant les valeurs d'égalité, de laïcité, et de citoyenneté ; et entend promouvoir des formes pédagogiques alternatives qui contribueront à l'émancipation intellectuelle et civique des individus. Cette démarche s'inscrit en appui des structures éducatives traditionnelles, par le biais d'acteurs associatifs œuvrant lors des périodes de temps libre des jeunes. **Ces acteurs entendent mettre en place une éducation non descendante, mais fondée sur l'échange, la participation, l'engagement des individus et la valorisation de la diversité des formes d'expressions culturelles.**

Dans le cadre de la Charte de l'Education populaire du CNAJEP, les associations membres du réseau affirment que :

- L'Éducation populaire concourt à la constante transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus soient co-auteurs de leur devenir.
- Son éthique réside dans la profonde conviction que tout être humain détient les moyens de se construire une compréhension du monde, à condition qu'il puisse entrer en relation avec ses semblables dans un rapport de coopération, même conflictuel. Pour ce faire, elle fait de l'existence d'un espace public de confrontation ouverte et respectueuse qui constitue le fondement d'une laïcité active, son principal principe éducatif.

- Elle vise à construire un peuple qui comprenne l'ensemble des citoyens sans distinction de condition ou d'origine. Elle travaille donc à la poursuite de la transformation de la société pour que chacun de ses membres, quel que soit son rôle ou sa fonction, puisse participer pleinement et concrètement aux processus de la décision publique et à la construction de l'avenir.
- Les valeurs fondamentales qu'elle défend et qui fondent son action sont l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice.
- Son objectif est de fonder en actes une participation égale de chacun à une démocratie continue qui soit le produit d'une vie en société riche et diversifiée. Pour cela elle œuvre à l'émancipation civique et intellectuelle des individus et des groupes en prenant le risque de développer, pour chaque question posée à la société, l'ensemble des points de vue possibles.
- Les processus qu'elle développe et les méthodes qu'elle utilise sont des compagnonnages actifs qui visent à agir avec ceux qu'ils concernent et non à leur place.
- Elle proclame que seuls le débat et la négociation collectifs entre les savoirs particuliers produisant une connaissance partagée sont aptes à modifier réellement et durablement les rapports sociaux.

B - Les associations d'éducation populaire conventionnées en Ille-et-Vilaine

L'Ille-et-Vilaine bénéficie de la vivacité et du dynamisme des associations de jeunesse et d'éducation populaire grâce à la diversité de celles-ci, organisées en réseau structuré géographiquement en Ille-et-Vilaine. A travers l'objectif d'émancipation quelles partagent, elles constituent une véritable plus-value pour le département, en contribuant au développement et au maintien du lien social sous de nombreuses formes et à une approche éducative globale pour ce qui concerne les plus jeunes habitants du département.
Elles agissent au quotidien dans l'ensemble du territoire, dans des champs aussi variés que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, la formation et l'insertion, les échanges internationaux, l'animation des territoires, ...
Leurs actions s'adressent à tous les publics, les associations réaffirment leur rôle égalitaire et émancipateur et leur volonté sans cesse revendiquée de lutter contre les inégalités.
Afin de réaliser ces actions, les associations d'Education populaire soutenues financièrement par le Conseil Général (sur la ligne budgétaire Jeunesse), conjuguent, en parfaite complémentarité, les efforts de milliers de bénévoles et de centaines de professionnels (plus de 400 équivalents temps plein en Ille-et-Vilaine). Elles animent des réseaux d'associations locales, permettant à ces bénévoles d'œuvrer sur le terrain et dans les instances dirigeantes. A travers des actions très variées, ces associations agissent chaque année auprès des enfants et des jeunes du département.
Il ne faut cependant pas oublier qu'elles agissent également en direction de l'ensemble de la population, en accord avec leur objectif de transformation de l'ensemble de la société. Par exemple :

✓ Culture

Des ateliers hebdomadaires proposés par les équipements de proximité aux évènements exceptionnels comme les festivals, les activités culturelles et de création artistique sont variées et ont toujours constituée un outil d'intervention et de transformation sociale privilégiée pour les associations d'éducation populaire

Le Prix Ado Arts Plastiques (Léo Lagrange) - Festiv'été (Les Francas)- Tremplins jeunes charrues, expositions (MJC)-

✓ Les projets en direction des publics vulnérables, en faveur de l'insertion

Toujours impliquées dans des démarches associant l'ensemble des habitants, les associations d'éducation populaire ont acquis les compétences nécessaires à la participation des publics les plus fragiles, les plus exclus. S'appuyant sur des démarches collectives, elles construisent des dispositifs pouvant s'avérer complémentaires des actions, plus individuelles, menées par les travailleurs sociaux ou en charge de l'insertion professionnelle. Les associations d'éducation populaire peuvent mener des actions spécifiques en direction de publics ciblés en grande difficulté. Elles privilégient cependant les actions de proximité favorisant la mixité sociale, en veillant à impliquer et faire participer les personnes plus éloignées.

Chantiers collectifs - Animation d'ateliers pour publics exclus - Accompagnement (à des fins d'engagement ou d'insertion professionnelle) de jeunes exclus du système scolaire - Projets de vacances (tourisme social et familial) - Engagement des associations dans l'accueil de jeunes en Emploi d'Avenir –

✓ Secteur Enfance/Jeunesse

- Les mouvements complémentaires de l'école publique interviennent dans le primaire comme dans le secondaire, sur les temps scolaires et périscolaires, et agissent à la périphérie de l'institution pour la faire évoluer : accompagnement à la scolarité, prise en charge du décrochage scolaire à travers des dispositifs tels que les classes relais, la formation des délégués de classe pour favoriser de réelles initiatives citoyennes dans l'école.
- Les associations d'éducation populaire gèrent, aux côtés des communes ou des intercommunalités, de très nombreux accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs et espaces jeunes).
- Enfin, un objectif partagé entre tous les mouvements d'éducation populaire est celui relatif à l'engagement des jeunes. La formation Bafa, l'accueil des Volontaires en service civique, l'accompagnement de projets de jeunes font partie des préoccupations centrales des associations d'éducation populaire.

Juniors associations – Formation des délégués d'élèves – Programme Démocratie Courage – Animation de réseaux de directeurs d'accueils de loisirs et d'animateurs – Pépinière mobile d'initiatives jeunesse –

✓ Familles

Les actions de soutien à la parentalité sont nombreuses, les associations privilégiant pour cela l'accompagnement des parents, des familles, dans des démarches individuelles ou collectives (mise en œuvre de temps conviviaux, de rencontres, créateurs de lien social). Il faut aussi citer les actions menées autour de la scolarité telles que l'accompagnement à la scolarité ou celles

relatives au bien vivre dans son établissement scolaire, qui visent toutes à permettre aux parents de trouver leur place aux côtés de leur enfant scolarisé.

✓ Droit aux vacances

Les associations d'éducation populaire signataires s'inscrivent dans le mouvement de promotion du tourisme social et familial, dont la mission consiste à favoriser l'accès aux vacances pour tous, quels que soient les revenus ou les modes de vie. Dans ce cadre, elles organisent chaque année en Bretagne, un grand nombre de séjours pour les familles, les enfants, les personnes âgées ou encore les personnes en situation de handicap. Le dynamisme de ce secteur, fait de la Bretagne l'un des premiers territoires d'accueil touristique de vacances collectives.

✓ Sport

Quelques associations départementales d'éducation populaire comportent en leur sein, des réseaux sportifs organisés en fédérations sportives. Au-delà de ces structures sportives organisées, tous les acteurs de l'éducation populaire contribuent à l'accès de tous aux pratiques sportives

UFOLEP, fédération sportive de la Ligue de l'enseignement - Union Nationale sportive de Léo Lagrange – Activités sportives dans les accueils collectifs de mineurs – Activités sportives proposées dans les établissements scolaires-

✓ Association/Vie associative

Les associations d'éducation populaire favorisent toutes l'implication bénévole des habitants dans les associations. Certaines d'entre elles sont structurées en fédération d'associations. Certaines encore portent le dispositif Juniors Associations pour permettre aux mineurs de créer et gérer leur propre association. Elles proposent toutes de la formation en direction des bénévoles pour leur permettre de mieux vivre leur engagement : formation technique en lien avec leur activité de terrain, formation à la responsabilité des dirigeants associatifs. Il nous semble important de permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs territoires et de valoriser leurs actions dans leur cadre de vie.

Formation à la gestion de projet, séjours éducatifs territorialisés(MRJC) – Programmes de formation des bénévoles dans tous les réseaux associatifs (FNDVA et FNDS)-

✓ Santé

Même si elles ne portent pas spécifiquement de programmes publics de santé, les associations d'éducation populaire mènent de nombreux projets dans lesquels il n'est pas rare d'identifier un axe lié à la santé, en particulier des projets d'éducation et de promotion de la santé.

Favoriser les pratiques sportives et de santé pour les familles, pour les enfants et les jeunes en milieu scolaire et hors scolaire. Promouvoir la santé pour développer des compétences qui favorisent le vivre ensemble, pour améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes. Promouvoir la santé dans des espaces jeunes du département.

✓ Lieux de réflexion

Les associations d'éducation populaire sont des lieux d'action et de réflexion. Parce que l'émancipation passe par un nécessaire travail de réflexion collectif que les mouvements animent et parce que les associations ont toujours privilégié le retour sur l'action (l'évaluation) faisant participer les acteurs et les usagers aux étapes de prise de recul et d'analyse. Des temps ouverts au grand public ou aux acteurs des politiques publiques, montrent aussi l'attachement de l'éducation populaire aux savoirs construits à partir de l'expérience vécue.

Rencontres nationales de l'éducation – Les assises régionales de l'éducation partagée – Le forum « Eduquer pour demain » - Conventions territoriales-

C - Une relation de confiance entre les associations et le Conseil général 35, s'appuyant sur des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs

Quel partenariat entre les associations et la collectivité ?
En favorisant l'élaboration d'une convention avec les associations départementales d'éducation populaire, le Département reconnait ainsi leur contribution à l'intérêt général, leur capacité d'innovation et de détection de besoins sociaux émergents.
Ce format contractuel permet de mettre en place une relation partenariale équilibrée, fondée sur la réciprocité et l'échange avec le département. Il permet aux associations de participer à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques; de mettre en place des initiatives et des innovations d'éducation populaire.
Ce dispositif qui respecte la spécificité de chacun, affirme un soutien dans la durée aux projets associatifs. Ainsi, dans un contexte économique morose, il permet de sécuriser des associations au budget fragile mais dont l'utilité sociale et territoriale est reconnue.

II - La contribution des associations départementales d'Education populaire au Projet Educatif Départemental

Les associations entendent être force de propositions, afin de contribuer à la mise en œuvre de politiques publiques. Pour cela, il apparaît opportun de développer quelques pistes de réflexion essentielles dans le traitement des problématiques relatives aux questions de jeunesse.

A- Une attention particulière portée aux collégiens

La Loi d'orientation de l'Ecole nationale portée par le Ministre Vincent Peillon, affirme la nécessité de la cohérence des différents acteurs éducatifs, dans le cadre d'un Projet éducatif de territoire (le PEDT). Les associations d'éducation populaire locales, sont sans doute bien placées pour agir au sein du système scolaire, à sa périphérie, mais également auprès des jeunes en dehors de toute contrainte scolaire.
Pour certaines, reconnues mouvements complémentaires de l'Education Nationale et bénéficiant d'un conventionnement avec celle-ci, les associations signataires coordonnent un ensemble de dispositifs en direction des publics scolarisés. L'objectif sous-tendant les interventions dans les

établissements, est de favoriser une meilleure prise en compte de l'élève au sein de l'établissement scolaire. L'enjeu est de lui permettre de mieux appréhender sa vie dans la cité scolaire, étape cruciale dans son apprentissage de la citoyenneté. Il s'agit dès lors, de lui permettre de mieux vivre sa scolarité en prenant en compte continuellement son épanouissement. A travers la formation des délégués d'élèves, du dispositif de Juniors associations, ou encore par l'accompagnement éducatif des élèves, les associations entendent favoriser l'initiative de jeunes vies démocratiques, prémices de futurs engagements citoyens.
Ainsi, elles proposent des ateliers artistiques, d'animation, de réflexion sur des thématiques aussi diverses que les enjeux de solidarité, de développement durable, de laïcité, etc... Ces actions s'appuient sur des méthodes pédagogiques alternatives, en complémentarité des enseignements. L'enjeu est de favoriser une plus grande ouverture des établissements scolaires sur leur environnement, devant déboucher sur de véritables partenariats locaux et durables.

Par la diversité de leurs actions mais aussi des publics qu'elles touchent, les associations participantes à cette démarche collective ne se cantonnent pas aux interventions dans les collèges. Elles ont investi différents champs et entendent permettre aux jeunes de s'exprimer et d'agir dans l'espace public.
Cet objectif questionne deux enjeux éducatifs majeurs : la participation et l'engagement.

B- Quelle place et quel rôle pour les jeunes dans notre société ? Quels espaces d'expression et d'engagement ?

S'exprimer

Le 21 Février 2013, s'est tenu le Conseil Interministériel de la Jeunesse (CIJ), présidé par le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault. Ce Conseil a adopté la politique «Priorité Jeunesse » qui s'articule autour de 13 chantiers prioritaires. Cette politique ambitionne d'encourager la participation des jeunes dans le débat public et de rendre effective la co-construction des politiques publiques. Les associations d'éducation populaire approuvent cette volonté du gouvernement, qui correspond pleinement au projet d'émancipation qu'elles défendent.
L'analyse des dispositifs de participation mis en place par les pouvoirs publics en direction de la jeunesse sur le territoire national, montre qu'une grande partie de ceux-ci s'inscrit souvent dans une logique de consultation. Les jeunes sont dès lors, sollicités en leur qualité d'usagers de politiques publiques, et les thématiques abordées se limitent aux questions de jeunesse.
Les associations d'éducation populaire croient en la capacité et au droit des jeunes de s'exprimer sur l'ensemble des questions traversant la société. Les considérer membres à part entière de celle-ci, c'est reconnaître que toutes les questions sont susceptibles de les toucher et les concerner. Pour cela, il s'avère important de dépasser la simple étape de recueil de leur parole. Depuis de nombreuses années, l'éducation populaire œuvre auprès des jeunes en ayant le souci permanent de susciter et accompagner une réflexion profondément citoyenne et démocratique. En les inscrivant dans une posture d'échanges et de débats, elle incite une construction collective de propositions. Au sein d'un Conseil municipal ou départemental de jeunes ou encore d'un Conseil de pays de la Jeunesse, ils peuvent contribuer à leur niveau, en amont et en aval des politiques publiques. De leurs définitions à leurs mises en œuvre, ils ont la possibilité d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'agir pour l'intérêt général.

Dans ce cadre, il convient de favoriser des démarches citoyennes plus actives qui nécessitent d'être accompagnées par les associations d'éducation populaire dont les savoir-faire et la maîtrise de techniques adaptées aux spécificités de la jeunesse, sont reconnues.

Agir

Auteurs, initiateurs et surtout Acteurs !
Il est important de permettre aux jeunes d'agir et de dynamiser le département d'Ille-et-Vilaine. A leurs côtés, les associations les accompagnent dans leur projet, contribuant à leur émancipation. Dans les pôles urbains, comme dans les territoires ruraux, elles œuvrent quotidiennement afin qu'ils disposent d'outils nécessaires à leur construction et réalisation personnelle. Que ce soit par une initiative locale, un volontariat en service civique, des projets de solidarité internationale, de lutte contre le racisme ou toutes formes de discriminations, l'engagement pour des vacances, etc… ; les jeunes s'ouvrent à la diversité et au monde, ils se mobilisent pour plus de justice, de solidarité, d'égalité et de respect.
Dans ce sens, le Bafa, diplôme non professionnel permettant d'encadrer à titre occasionnel des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs, s'inscrit dans un projet éducatif affirmé de prise de responsabilités. Chaque année, il permet à des milliers de jeunes de vivre des expériences inoubliables et formatrices, et se révèle une véritable école de l'apprentissage de la vie.
Le dispositif « Juniors associations », de son côté, offre aux mineurs âgés de 12 à 18 ans la possibilité de se regrouper sous une forme associative et de mener des actions en toute autonomie, à partir d'une passion, d'une idée ou d'un projet.
A l'occasion du CIJ du 21 Février 2013, le gouvernement a réaffirmé dans son 11e chantier prioritaire, sa volonté de « Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes ». Pour ce faire, il apparaît nécessaire de permettre au secteur associatif d'exprimer pleinement son potentiel et sa vitalité militante !

Annexe 3 : Un exemple de retour d'informations au réseau : Les engagements du Conseil Régional sur la prime de civisme

crajep Bretagne

Rencontre avec Christine Godard au Conseil Régional, sur la Prime de civisme
A Rennes, le 30 Janvier 2013
Compte-rendu

Participants : ***Hélène Grimbelle*** (Ligue, Présidente CRAJEP), ***Corinne Hervieux*** (MRJC, secrétaire CRAJEP), ***David Bizière*** (CEMEA), ***Mickaël Guanel*** (stagiaire CRAJEP)

Christine Godard : Chargée de la vie associative. Responsable pour le 1er trimestre (en l'absence de Christine Mercier) du Service de l'innovation sociale et de l'économie sociale et solidaire.

But de la rencontre : Faire remonter les difficultés techniques relatives à l'attribution de la prime de civisme, rencontrées par les volontaires en service civique au sein des associations membres du CRAJEP Bretagne.

Le CRAJEP a souligné les difficultés techniques et l'inégalité symbolique générées par cette prime. Le Conseil Régional a reconnu recevoir des appels de volontaires ou de leurs parents qui s'interrogent sur ce dispositif, notamment sur leur capacité à être éligibles. Il rappelle cependant que ce dispositif est perfectible.

Quelques informations pouvant vous être utiles, afin d'informer vos volontaires :

- A ce jour, ***aucune campagne supplémentaire d'information*** n'est prévue.
  La diffusion de l'information s'est faite sur les différents sites internet de la Région, et par l'intermédiaire de flyers adressés aux associations accueillant des volontaires. Ce sont les ***fédérations qui sont chargés de relayer l'information auprès des nouveaux volontaires.***
- Initialement, la prime devait être versée pour les missions dont l'engagement était signé à compter du 15 Février 2012, mais le principe sera assoupli, pour une ***prise en compte des missions signées dès le 1er Janvier 2012*** (mettre tout de même le 15 Février comme date de début d'engagement).
- L'obligation d'être inscrit, dans un ***délai de 3 mois***, sur la plate-forme des aides régionales de la Région, pour bénéficier de l'aide proposée, sera ***supprimée.***
- Il sera préférable d'effectuer les démarches peu avant la fin de la mission, du fait de la ***nécessité de disposer de l'attestation de fin de contrat de la structure d'accueil.***
- Les volontaires ayant un volet ***accompagnement à la scolarité***, dans le cadre de leur mission, seront parfaitement éligibles à la prime. Sur la plate-forme d'aide, ils devront ***mettre en évidence*** cette dimension de leur mission.
- Le Conseil Régional encourage les jeunes volontaires, dont les doutes persistent, à s'adresser directement au service Innovation sociale et économie sociale et solidaire (SISESS) de la Direction économie de la Région.
- Le Conseil régional a exprimé le souhait d'entendre les jeunes dans une phase d'évaluation de ce dispositif. Le CRAJEP a alors émis des réserves sur le fait que la collectivité souhaite s'adresser directement à "ses" usagers en mettant de côté les associations structures d'accueil, qui pourraient jouer un rôle utile d'intermédiaire et d'accompagnement des jeunes dans la formulation de propositions d'amélioration du dispositif.

Pour le CRAJEP Bretagne :
Mickaël GUANEL (Stagiaire)

Annexe 4 : Compte rendu des activités réalisées

Dates	*Activités*
15 Novembre	Journée départementale de la jeunesse CG 35, table ronde CRAJEP (Le Rheu)
16 Novembre	Réunion de Bureau ; Inauguration de la Chaire jeunesse à l'EHESP
26 Novembre	Assemblée Générale Permanente
30 Novembre	Débriefing avec le CRIJ sur la Journée jeunesse CG 35
7 Janvier	Réunion de Bureau
15 Janvier	Rendez-vous à la DRJSCS avec la Responsable du Pôle jeunesse, éducation populaire, vie associative, et égalité des chances
22 Janvier	Comité d'orientation de la Chaire Jeunesse à l'EHESP
28 Janvier	Temps de travail pour l'audition au CESER ; Assemblée Générale Permanente
29 Janvier	Audition au CESER sur le décrochage scolaire
30 Janvier	Rendez-vous au Conseil Régional avec la Responsable (en remplacement) du Service de l'innovation sociale et de l'économie sociale et solidaire, sur la prime de civisme
5 Février	Rencontre avec le CNAJEP (Paris)
21 Février	Réunion de Bureau
19 Mars	Rencontre avec le CRAJEP Pays de la Loire (Nantes)
25 Mars	Assemblée Générale Permanente
15 Avril	Comité de liaison des CRAJEPs au CNAJEP (Paris)
24 Avril	Réunion de Bureau
24 Mai	Rencontre avec la Chargée de mission jeunesse, et un stagiaire du Service de l'innovation sociale et de l'économie sociale et solidaire du Conseil Régional
18 Juin	Bureau du CRAJEP
24 Juin	Assemblée Générale Permanente ; Accueil des partenaires institutionnels

Annexe 5 : Guide d'entretien des rencontres avec les responsables associatifs

- Pourriez-vous me parler de votre association.

→ *Quelle histoire, valeurs, positionnement.*

- Dans quels champs d'activités œuvrez-vous ?

→ *Quelles activités concrètes ? Auprès de quel public ? Avec quels moyens humains ? La place du bénévolat dans l'association.*

- Avez-vous un volet formation dans vos activités ?

→ *Lesquels ? BAFA, formations professionnelles ? Nombre*

- De quels moyens disposez-vous pour la réalisation de vos missions ?

→ *Budget global (la part de l'Etat, des collectivités, de l'autofinancement dans celui-ci), les subventions sont-elles devenues minoritaires ?*

- Par rapport aux champs précités, quelles Politiques publiques vous concernent ? Quelle est votre sentiment à l'égard de ces politiques sur le territoire ?

→ *Département, Région, ...*

- Quel avenir ? Quelles difficultés rencontrez-vous ?

- Quels sont vos partenaires ?

→ *Relations avec les collectivités, l'Etat, les associations.*

Ancrage et rayonnement sur le territoire.

- Vous inscrivez-vous dans une dynamique de réseau autre que le Crajep ?
Siégez-vous dans des structures ou des instances officielles ou non (comité de pilotage, de réflexion, coordination, ...) ? Si oui, sur quelles thématiques ?

- Qu'attendez-vous du CRAJEP ? Quelle vision voulez-vous mettre en avant (quels bénéfices pour votre association) ?

→ *Quelle influence pourrait-il avoir ? Sur quelles thématiques pourrait-il travailler ?*

- Qu'entendez-vous par la notion d'Education populaire ?